

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°23-2022-053

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de la Creuse / Bureau du cabinet

23-2022-04-29-00001 - Arrêté Préfectoral portant ouverture d'un centre de vaccination contre la Covid-19 à Guéret (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2022-04-29-00001

Arrêté Préfectoral portant ouverture d'un centre de vaccination contre la Covid-19 à Guéret

P023-20220427- Ouverture d'un centre de vaccination- CREUSE15

Arrêté préfectoral n° 23-2022-04-29-0000 du 29 avril 2022 portant ouverture d'un centre de vaccination contre la covid-19 à Guéret dans le département de la Creuse

La Préfète de la Creuse

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L3131-1 et L 3136-1;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, modifiant la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, en qualité de Préfète de la Creuse ;

Vu l'avis de la directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant les avis recueillis dans le cadre du comité de stratégie de la vaccination et de la concertation avec les professionnels de santé et des élus, notamment lors des réunions du comité local de suivi de l'épidémie, sur la localisation des centres de vaccination sur le territoire creusois ;

Sur proposition la directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine ;

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La vaccination contre la covid-19 adultes et pédiatriques sera assurée à compter du 3 mai 2022 dans le centre de vaccination suivant :

- Centre Départemental de vaccinations de la Protection Maternelle et Infantile
 20 Boulevard Guillaumin 23 000 GUERET
- Les jours et horaires sont les mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, sur rendez-vous
- les prises de rendez-vous se feront par téléphone au : 06 26 65 50 98.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Préfète de la Creuse et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>

<u>Article 3</u>: Le Directeur des services du cabinet, la directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine, la présidente du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Guéret, le 29 avril 2022

La Préfète

SIGNÉ

Virginie DARPHEUILLE